




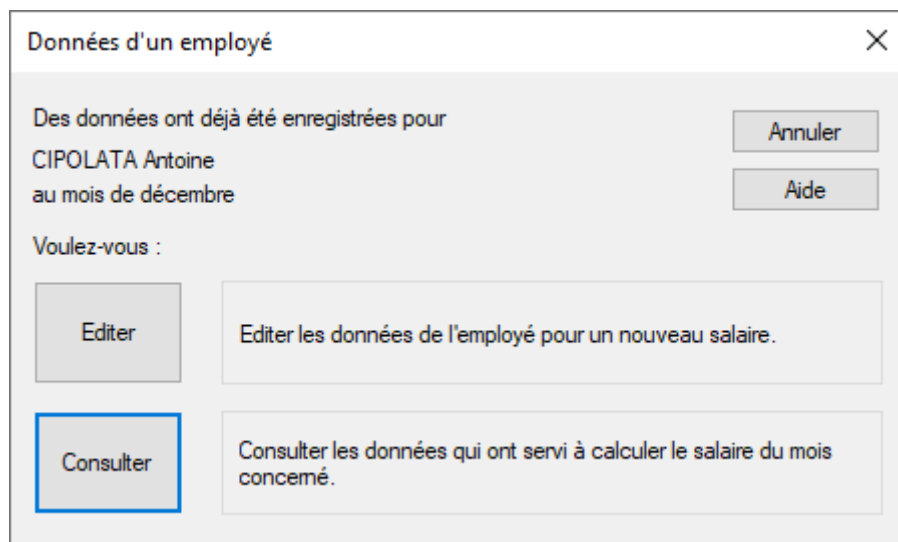
# Crésus Salaires

## 4.4 - Modifier un employé

## 4.4 - Modifier un employé

Pour modifier les données d'un employé, double-cliquez sur le nom de l'employé dans la colonne de gauche. Vous pouvez aussi le sélectionner dans la liste de gauche et cliquer sur l'icône , ou encore employer le raccourci clavier **Ctrl** + **M**.

Si ce dialogue s'affiche, cliquez sur *Editer* :



Données d'un employé

Des données ont déjà été enregistrées pour  
CIPOLATA Antoine  
au mois de décembre

Annuler

Aide

Voulez-vous :

Editer

Editer les données de l'employé pour un nouveau salaire.

Consulter

Consulter les données qui ont servi à calculer le salaire du mois concerné.

S'il y a déjà un salaire pour l'employé pour le mois sélectionné, Crésus demande si vous voulez *Editer* les données pour y apporter des modifications pour les futurs salaires ou *Consulter* les données utilisées pour calculer le salaire existant.

- Dans l'onglet *Assurances* de la fiche de CIPOLATA, complétez les champs LAAC (assurance accidents complémentaire), IJM (indemnités journalières maladie) et LPP (prévoyance professionnelle) : pour chaque saisie, déroulez la liste et cliquez sur l'assurance voulue.
- *Double-cliquez* sur le salaire de novembre de CIPOLATA : Crésus signale les changements qui vont affecter le salaire (ici, les primes d'assurances).

**Changement sur le salaire** [X]

Les changements suivants ont été apportés au salaire du mois de Novembre pour CIPOLATA Antoine :

Num	Nom de la rubrique	Avant	Après
<b>5041.</b>	<b>@E.Déd:Cotisation ass IDM (cat. 1)</b>	<b>0.00</b>	<b>78.00</b>
5050.	@Déterm:Cotisation LPP	6'000.00	3'970.00
	@Coef:Taux LPP	0.000	5.200
<b>5050.</b>	<b>@Déd:Cotisation LPP</b>	<b>0.00</b>	<b>206.45</b>
	@E.Coef:Taux LPP	0.000	5.200
<b>5050.</b>	<b>@E.Déd:Cotisation LPP</b>	<b>0.00</b>	<b>206.45</b>
	@Brut:Total des déductions	-377.10	-673.60
	@Brut:Total des charges sociales	373.50	463.55
	@Brut:Total des cotisations employeur	-599.10	-883.55
<b>6500.</b>	<b>@Brut:Montant net</b>	<b>5'622.90</b>	<b>5'326.40</b>
<b>6600.</b>	<b>@Brut:Montant à verser</b>	<b>5'622.90</b>	<b>5'326.40</b>
9041.	@Brut:Salaire LAAC (cat. 1)	0.00	6'000.00

Copier OK Aide

Si vous apportez des modifications à la fiche de l'employé, elles ne seront pas répercutées sur les salaires déjà introduits, mais prendront effet pour les nouveaux salaires. Si vous devez modifier un salaire existant qui est bloqué pour qu'il prenne en compte de nouveaux paramètres, il faut passer en *mode complet* (§21.6 Mode complet, mode simplifié) pour débloquer le salaire (§20.3 Bloquer / débloquer des salaires) ou le supprimer (§3.11 Supprimer un salaire) puis le créer à nouveau. Dans ce cas, il est recommandé de bloquer à nouveau les salaires avec la commande *Employés > Bloquer les salaires du mois* après l'intervention (§20.3 Bloquer / débloquer des salaires).